Conditions particulières Option +charge DKV EURO SERVICE GmbH + Co. KG



1. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS PARTICULIERES « OPTION +CHARGE »

- 1.1. Les conditions particulières suivantes (ci-après dénommées « Conditions particulières Option +charge ») régissent les conditions de recharge des véhicules à moteur électrique à l'aide d'un objet de légitimation fourni (LEO) lorsque Option +charge de DKV EURO SERVICE GmbH + Co. KG, Balcke-Dürr-Allee 3, 40882 Ratingen, Allemagne (« DKV ») est acceptée par les clients (« Client »).
- 1.2. Les présentes conditions particulières s'appliquent à la recharge de véhicules à moteur électrique si Option +charge est convenue dans la version en vigueur, complétant les Conditions générales DKV ainsi que toute autre condition particulière et/ou directive de DKV en vigueur à ce moment-là.
- **1.3.** En cas de contradictions entre les CG de DKV et les présentes conditions particulières, les dispositions des présentes conditions particulières prévalent. Les conditions contradictoires ou divergentes du client sont sans engagement, même si DKV exécute le contrat individuel sans s'opposer expressément à ces conditions.

2. MODIFICATIONS DES CONDITIONS PARTICULIERES

- **2.1.** DKV a le droit de modifier à tout moment les présentes conditions particulières Option +charge avec effet pour l'avenir.
- 2.2. DKV informe le client par écrit de toute modification des présentes conditions particulières sans avoir à envoyer ou à notifier d'une autre manière au client les conditions particulières modifiées en détail ou la nouvelle version des conditions particulières. Il lui suffit d'informer le client au sujet de la modification, ce qui peut également se faire sous forme électronique. Les conditions particulières actuelles sont librement accessibles sur le site Internet de DKV (actuellement à l'adresse www.dkv-euroservice.com/fr/navigation-bas-de-page/directives/). Si ceci n'est pas possible, DKV enverra gratuitement les conditions particulières au client sur la demande de ce dernier, soit par voie électronique (par exemple par courriel), soit sous forme papier (par exemple par courrier postal).
- 2.3. Si le client ne s'oppose pas aux modifications dans un délai d'un mois après leur notification, celles-ci sont considérées comme acceptées; les modifications entrent alors en vigueur au plus tôt après l'expiration du délai d'opposition susmentionné. DKV informera les clients, dans les notifications des modifications respectives, des conséquences juridiques de l'absence d'opposition et du droit d'opposition. Si le client fait usage de son droit d'opposition, DKV est en droit de résilier partiellement le contrat d'Option +charge en respectant un préavis de 2 semaines; par ailleurs, le contrat signé entre DKV et le client n'est nullement affecté par la résiliation partielle d'Option +charge.

3. **DEFINITIONS**

Aux fins des conditions particulières d'Option +charge, les définitions suivantes sont applicables :

« **CG de DKV** » désigne les conditions générales de DKV, dans la version respective, qui sont disponibles à l'adresse suivante https://www.dkv-mobility.com/en/general-terms-and-conditions/

« Conditions particulières » désigne les présentes conditions contractuelles particulières de DKV pour la recharge de véhicules à moteur électrique au sens des conditions générales de DKV, s'appliquant en priorité aux conditions générales de DKV et disponibles à l'adresse suivante https://www.dkv-mobility.com/en/guidelines/

désigne un objet physique de légitimation (LEO) au sens des CG de DKV sous la forme d'une carte (telle que DKV +charge Card ou NOV +charge Card) fournie au client, à l'aide de laquelle le client peut faire usage des services de DKV, notamment des services de recharge conformément aux présentes conditions particulières.

désigne une application mobile mise à la disposition du client par DKV, telle que l'appli eCharge+, qui est considérée comme objet de légitimation (OLE) au sens des CG de DKV pouvant être utilisée en conséquence par le client pour faire usage des services de recharge du réseau d'acceptation.

désigne l'entreprise DKV EURO Service GmbH + Co. KG, Balcke-Dürr-Allee 3, 40882 Ratingen (Allemagne).

« Card »

« App »

« DKV »



« **Partenaire de service DKV** »désigne un sous-traitant ou toute autre entreprise que DKV utilise ou emploie pour remplir ses obligations contractuelles envers le client.

« Prélèvement individuel » désigne le prélèvement de prestation de recharge par le client une fois que celui-ci a été

authentifié par le partenaire de service DKV par l'emploi d'un objet de légitimation (LEO),

tel que la DKV +charge Card, la NOV +charge Card ou l'App eCharge+.

« Client » désigne la personne ou l'entreprise qui exerce une activité commerciale qui a déjà conclu

un contrat avec DKV pour son objectif commercial, qui lui permet d'employer l'objet de

légitimation et de bénéficier des services de DKV.

« Contrat client » désigne le contrat conclu par le client avec DKV pour l'utilisation de l'objet de légitimation

et pour l'usage des services de DKV.

« Infrastructure de recharge » désigne l'installation technique permettant la recharge électrique des véhicules à

moteur.

« Prestation de recharge » désigne un ensemble de services pour la recharge de véhicules à moteur électrique, dont le

contenu est décrit plus en détail à l'article 4 des présentes conditions particulières.

« Bornes de recharge » désigne l'endroit où le client peut obtenir des services de recharge de DKV.

« Opération de recharge » désigne le processus de prélèvement des services de recharge par le client.

« **LEO** » désigne les objets de légitimation mis à la disposition du client au sens des CG de DKV, tels

que la DKV Card +charge et la NOV +charge Card ou l'App eCharge+.

« Option +charge » désigne l'option à abonner par le client et à confirmer par DKV pour compléter le contrat

client à conclure avec DKV ou le contrat client déjà existant par la prestation supplémentaire consistant à permettre également la recharge de véhicules à moteur électrique via la LEO.

4. ATTRIBUTION / CONDITIONS D'UTILISATION DE L'« OPTION +CHARGE »

- **4.1.** DKV offre à ses clients la possibilité de recharger les véhicules à moteur électrique chez les partenaires de service DKV dans le cadre des contrats clients à condition qu'Option +charge ait été convenue.
- **4.2.** Pour pouvoir utiliser les services de recharge, le client doit disposer d'une LEO valide. À cet effet, il est possible d'utiliser, par exemple, une DKV +charge Card valide, une NOV +charge Card valide ou une application valide et opérationnelle. Toutefois, l'appli et toute autre forme de LEO ne peuvent être utilisées que si l'utilisation (par exemple de l'appli) est prévue dans l'infrastructure de recharge correspondante du partenaire de service DKV et est également possible du point de vue technique au moment de l'utilisation de la prestation de recharge. La demande et la remise des LEO constituent en principe l'objet du contrat client avec DKV.
- **4.3.** La demande de l'Option +charge se fait via le formulaire de commande prévu à cet effet par DKV (commande de DKV Card) ou via les canaux de commande en ligne de DKV. La confirmation de la demande par DKV se fait soit sous forme de texte, soit implicitement par la transmission d'une LEO ou d'une LEO modifiée avec la fonction supplémentaire « +charge » qu'elle indique.
- 4.4. Lors de la conclusion du contrat client ou à la suite de celle-ci (par exemple lors de la demande de l'Option +charge), le client peut demander l'utilisation d'une appli en tant qu'objet de légitimation en plus de la carte avec l'option supplémentaire +charge. Si DKV accède à la demande du client, DKV lui enverra un nom d'utilisateur et un mot de passe par voie électronique (par exemple, par courriel) ou sur papier (par exemple, par courrier postal), ainsi que des instructions sur la façon de télécharger l'application. Par sa demande, le client accepte expressément ce type d'envoi. Pour utiliser l'application echarge+, le client doit télécharger l'application eCharge+ depuis l'App Store. Pour pouvoir utiliser l'application via DKV, le client peut choisir un règlement via DKV. Pour ce faire, il doit saisir le nom d'utilisateur et le mot de passe.
- **4.5.** Le client ne rendra pas accessibles à des tiers toutes les LEO qui lui ont été fournies ainsi que le nom d'utilisateur et le mot de passe pour l'utilisation de l'appli et les protégera contre tout accès de tiers, à moins que ceux-ci ne soient



autorisés à utiliser l'appli au sens des CG de DKV. Par ailleurs, les dispositions des conditions générales de DKV (en particulier le point 7 des CG de DKV) s'appliquent aux LEO ainsi qu'aux noms d'utilisateur et aux mots de passe.

5. USAGE / PRELEVEMENT INDIVIDUEL DE LA PRESTATION DE RECHARGE

- **5.1.** DKV et le client conviennent que pour chaque prélèvement individuel de la prestation de recharge sous l'autorisation de la LEO chez un partenaire de service de DKV, un contrat est conclu entre DKV et le client pour la mise à disposition de la prestation de recharge selon les termes du contrat client, des présentes conditions particulières Option +charge et des CG de DKV.
- **5.2.** En dérogation à l'article 8 des Conditions générales de DKV, le contrat entre DKV et le partenaire de service de DKV prévoit que le prélèvement de la prestation de recharge est assujetti à la fourniture des prestations de recharge simultanée par le partenaire de service de DKV à DKV qui va directement du partenaire de service de DKV au client (exécution en drop shipping). À cet égard, les livraisons et les prestations au client sont effectuées directement au client par le partenaire de service de DKV au nom et pour le compte de DKV.

6. CONTENU DES PRESTATIONS DE RECHARGE, DISPONIBILITE ET DERANGEMENTS

- **6.1.** La fourniture des prestations de recharge est un ensemble de services différents, qui se composent notamment des éléments de prestations suivants :
 - Affichage des bornes de recharge,
 - Octroi du droit d'utiliser la place de stationnement devant l'infrastructure de recharge, à condition que le partenaire de service de DKV puisse en disposer et que ceci n'apparaisse pas autrement dans le cas de la borne de recharge concernée sur le site,
 - Livraison d'électricité au client,
 - Octroi du droit d'utiliser l'infrastructure de recharge et de prélever de l'électricité pour la voiture, ainsi que
 - Facturation de la prestation de recharge fournie.
- **6.2.** Le client devra tenir compte des restrictions au droit d'utiliser la place de stationnement et les éventuelles conditions d'utilisation (par exemple, le paiement d'une redevance distincte pour son utilisation, la durée maximale d'utilisation, etc.). Dans la mesure où il s'agit d'un espace public de stationnement, son utilisation ne fait pas l'objet des prestations à fournir par DKV.
- 6.3. DKV n'a pas l'obligation de garantir la disponibilité d'une infrastructure de recharge déterminée. L'utilisation d'une infrastructure de recharge particulière par le client dépend plutôt de sa disponibilité technique et effective et de l'autorisation d'utilisation accordée par le partenaire de service de DKV vis-à-vis de cette dernière. Par conséquent, tout dérangement ou dommage à l'infrastructure de recharge, par exemple, signifie que le client ne peut pas l'utiliser. Ce n'est que si DKV peut elle-même jouir des prestations de son sous-traitant qu'elle peut également les proposer au client. Le relevé des bornes de recharge peut être consulté par le client dans l'application ou lui sera envoyé sur demande. DKV obtient les informations sur les bornes de charge auprès des partenaires de service de DKV et ne peut les vérifier. DKV n'est donc pas responsable de l'exactitude de ces informations. En outre, le client n'a aucun droit à l'exécution ou à dommages-intérêts envers DKV si, contrairement aux informations figurant sur le site Internet ou dans l'appli, une borne de recharge ne devait pas être disponible ou utilisable.
- **6.4.** L'application ainsi que les bornes de recharge elles-mêmes ne peuvent généralement être utilisées que si une connexion de téléphonie mobile opérationnelle du point de vue technique est disponible sur site. Si la transmission mobile des données n'est pas possible ou n'est possible que dans une mesure limitée, les prestations de recharge ne peuvent éventuellement pas être obtenus par l'intermédiaire de DKV ou fournis par celle-ci.
- **6.5.** Le client peut à tout moment signaler des dérangements ou des dommages à l'infrastructure de recharge par courrier électronique à l'adresse emobility@dkv-euroservice.com ou à la hotline de DKV.

7. PROTECTION DES DONNEES

7.1. DKV traite les données des clients, en particulier les données issues de la relation contractuelle, exclusivement dans le cadre des dispositions relatives à la protection des données (par ex. BDSG/Loi fédérale sur la protection des données et/ou le règlement général sur la protection des données de l'UE, en particulier l'article 6). Sous réserve de l'autorisation



- prévue par la loi sur la protection des données, ceci inclut également le traitement et/ou la transmission de données à des / par des tiers (par exemple, agissant pour DKV dans le cadre des dispositions applicables et des garanties correspondantes. De plus amples informations sur la protection des données sont disponibles à l'adresse suivante www.dkv-euroservice.com/protection-des-données.
- 7.2. En ce qui concerne l'utilisation des applis dans le but de bénéficier des prestations de recharge, il est souligné que ces applis sont en partie fournies par des prestataires de services tiers (par exemple innogy). Ces prestataires de services exploitent l'appli et traitent les données enregistrées dans l'appli par le client et/ou l'employé du client en tant que responsable de traitement indépendant en vertu de la loi sur la protection des données dans le cadre d'une relation Controller-to-Controller aux fins de l'exécution de l'opération de recharge dans le cadre dudit drop shipping (voir cidessus); des informations sur la protection des données dans l'appli et sur le responsable respectif sont accessibles via l'appli.

8. PRIX, REDEVANCE POUR LA CARTE ET FRAIS DE SERVICE

- **8.1.** Le prix actuellement en vigueur pour l'usage des prestations de recharge sera envoyé au client par e-mail sur la demande de celui-ci. Lors de l'utilisation de l'appli, le prix indiqué par celle-ci lors du lancement de l'opération de recharge est applicable.
- **8.2.** La prestation de recharge sera décomptée soit en fonction du temps de recharge, en kW/h ou dans d'autres unités indiquées sur le site Internet de DKV ou dans l'appli (par exemple, forfait par opération de recharge). Pour la facturation, DKV utilise les unités de décompte (par ex. heure ou kWh) transmises par le partenaire de service de DKV sans en vérifier l'exactitude ou la plausibilité.
- **8.3.** Le client est tenu de vérifier sa facture sans délai. Si la facturation est basée sur le temps, DKV calcule les prix sur la base de la période pendant laquelle le véhicule électrique était effectivement connecté à l'infrastructure de recharge (c'est-à-dire du branchement au débranchement du câble de recharge de l'infrastructure de recharge).
- **8.4.** Les prix indiqués pour une borne de recharge pour l'utilisation de la prestation de recharge sont constitués de divers éléments sur lesquels DKV n'a aucune influence (notamment les frais de réseau, les impôts et taxes). Dans la mesure où le partenaire de service de DKV est en droit de facturer ultérieurement à DKV certains de ces éléments (par exemple en raison de facturations ultérieures effectuées par l'opérateur de réseau du partenaire de service de DKV) ou de modifier ces éléments de prix, DKV est en droit de faire suivre ces facturations ultérieures et modifications de prix au client. Inversement, DKV est tenue de transmettre et de rembourser au client les réductions de prix qui en résultent.
- **8.5.** DKV facture une redevance par carte pour chaque LEO, prélevée de la liste des frais de service convenus avec le client. Pour chaque opération de recharge, DKV facturera au client des frais de service supplémentaires en plus des frais indiqués pour l'utilisation des prestations de recharge, conformément à la liste des frais de service convenue avec le client.

9. OBLIGATIONS DU CLIENT

- 9.1. Le client est tenu de traiter l'infrastructure de recharge avec soin. Le client est conscient du fait que l'infrastructure de recharge, en tant que système électrique, peut présenter des risques. Le client est donc tenu d'observer et de respecter les consignes de sécurité et d'utilisation jointes à l'infrastructure de recharge ou à proximité de celle-ci. Le client est également tenu d'observer et de respecter les conditions d'utilisation de l'infrastructure de recharge (par exemple, la durée maximale de recharge et de stationnement) spécifiées par le partenaire de service de DKV. Si le client n'utilise pas lui-même l'infrastructure de recharge, il doit veiller à ce que ses agents d'exécution ou d'autres tiers autorisés soient informés de ces dispositions et les respectent. Les conditions d'utilisation des partenaires de service de DKV sont soit apposées sur l'infrastructure de recharge ou peuvent être consultées sur le site de DKV à l'adresse www.dkv-mobility.com/fr/prestations/electromobilite/.
- **9.2.** Le client est tenu de recharger uniquement des véhicules électriques contrôlés, autorisés du point de vue technique et exempts de défaut. À cet effet, le client veillera à ce que les véhicules soient également homologués pour la tension de recharge indiquée sur l'infrastructure de recharge. Le client est tenu d'utiliser uniquement des câbles de recharge et des connecteurs testés et autorisés, conformes aux règles techniques reconnues (par exemple, marquage CE).



9.3. Le client est responsable de toute violation des obligations (de diligence) 9 visées par cette clause. Le client sera notamment responsable de tout dommage que le partenaire de service de DKV réclame à juste titre à DKV, par exemple parce que l'infrastructure de recharge a été endommagée par le client ou que la durée maximale de recharge et de stationnement a été dépassée. Le client est responsable des actes de ses agents d'exécution et de ses assistants comme de lui-même.

10. CLAUSES FINALES

- **10.1.** Les conventions désignant la loi et la juridiction applicable n'en sont pas affectées.
- 10.2. Pour les relations commerciales avec des clients étrangers, les présentes conditions particulières Option +charge, rédigées en langue allemande, sont également applicables. La traduction dans la langue nationale du client ou en anglais mise à la disposition des clients étrangers est destinée à améliorer la compréhension. En cas de litige d'interprétation, le texte allemand fera foi. En outre, en cas d'utilisation des prestations de recharge à l'étranger, les conditions nationales du pays concerné accessibles sur le site Internet de DKV (https://www.dkv-mobility.com/en/guidelines/) sont applicables pour le pays en question.

Version: 10/2021 Version: 1.0

* * *